REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 20
Excusés : 05
Absents : 02
Délégations : 03

Date de Convocation: *24 mars 2016*

Date d'affichage : *25 mars 2016*

Le cinq avril deux mil seize à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 24 mars 2016, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire**.

Etaient présents :
M.GAULTIER Emmanuel, Maire délégué.
M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric Adjoints,
M. PAULET Didier, M. PONTCHARRAUD Michel, DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme DUMASDELAGE Chantal, Mme FLEURIAU Valérie,
M.GANTHEIL Robert, M. LASCAUX Laurent, M. POINTIER Emeric, Mme VICTOR Nathalie, Mme VIGNAUD Christine, Conseillers Municipaux,

Excusé(e)s : Mme BARRY Marie-Christine, Mme LAFONT Cindy, M. DEMONT Jean-Michel, Mme NGOMBET BITOO Madeleine, M. FLAYAC Serge,

Délégations : Mme BARRY Marie-Christine à M. PAULET Didier, Mme LAFONT Cindy à M. DUPRÉ Jean-Noël, M. DEMONT Jean-Michel à M. GUINOT Jean-François,

Absents : M. VIGNAUD Jean-Michel, M. MASDOUMIER Pascal

Secrétaire de séance : M. POINTIER Emeric

2016/04/05
N°24

24 -Finances - Convention de mandat portant délégation de maîtrise d'ouvrage relative aux programmes subventionnés dans le cadre du FDAC 2016

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Confolentais assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de voirie dans le cadre du FDAC 2016.
Il convient de signer une convention de mandat entre la Commune, éligible au FDAC au titre de l'année 2016, et la Communauté de Communes du Confolentais.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les termes de la convention relative à la maîtrise d'ouvrage déléguée.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de mandat relative aux programmes subventionnés dans le cadre du FDAC 2016
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 7 avril 2016

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens